

Marchés publics : nouveaux seuils au 1^{er} janvier 2024

Pouvoirs adjudicateurs – Services centraux

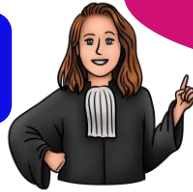
Pourquoi ?

Tous les 2 ans, l'Union Européenne modifie les seuils de publicité des procédures formalisées (avis publié au JO le 7/12/23 - annexe 2 au CCP)

Quand ?

Ces nouveaux seuils s'appliquent pour toutes les procédures lancées à compter du 01/01/24.

Comment ?



Les seuils sont légèrement réhaussés par rapport aux anciens seuils

LA.
LAPISARDI AVOCATS

Fournitures et services



40.000 €HT

Sans publicité ni mise en concurrence préalables

 Achats innovants < 100.000 €HT



Procédure adaptée

143.000 €HT

NOUVEAU




Procédures formalisées (appel d'offres, procédure avec négociation, dialogue compétitif)

Travaux



100.000 €HT

Sans publicité ni mise en concurrence préalables

 Achats innovants



Procédure adaptée

5.538.000 €HT

NOUVEAU



Procédures formalisées (appel d'offres, procédure avec négociation, dialogue compétitif)